



Chemin des écoliers - on fait le point

Vous avez été quelques-uns à nous avoir fait part de vos remarques concernant le test d'arrêt minute du Chemin des Écoliers et des conséquences qu'il pourrait avoir sur la tranquillité de votre environnement proche.



Compte tenu de l'incompréhension, et des réactions pas toujours mesurées, née de la diffusion du flyer vous informant de la mise en place à titre expérimental d'un stationnement minute de moins d'une heure chaque jour d'école (soit 4 créneaux d'une heure maximum par semaine, hors vacances scolaires), nous vous informons que, conformément à ce qui a été engagé, nous travaillons pour la rentrée 2026 à la sécurisation des accès à l'école pour les enfants uniquement sur le parking existant.

Plusieurs mesures permettant de libérer les places nécessaires seront mises en œuvre :

- ◆ le parking dédié aux enseignants et au personnel des écoles est d'ores et déjà réaménagé pour accueillir leurs véhicules ;
- ◆ une dépose minute contrôlée sera organisée sur une partie des places de stationnement ;
- ◆ une zone bleue ou de stationnement à durée limitée sera mise en place avec contrôle pour éviter les véhicules « ventouses » ;
- ◆ des études d'améliorations possibles de l'accès au parking sont engagées.

Nous comptons également sur la bonne volonté dont beaucoup nous ont dit vouloir faire preuve pour limiter le nombre de véhicules stationnés le matin.

Par ailleurs, les études se poursuivent afin de préparer sereinement le regroupement des écoles à la rentrée 2027. Si des dispositions complémentaires devaient être prises, elles feraient l'objet d'une concertation avant décision.

L'objectif de la Municipalité est de trouver une solution équilibrée permettant :

- ◆ d'améliorer les conditions d'accès aux écoles ;
- ◆ de garantir la sécurité des enfants et des piétons ;
- ◆ de mieux organiser le stationnement aux abords des établissements scolaires ;
- ◆ de lutter contre le stationnement de longue durée des véhicules ventouses ;
- ◆ de limiter les impacts sur le cadre de vie des riverains.

La sécurité des enfants demeure, et demeurera, la priorité de la Municipalité.

Le Maire,

